

**Bureau du 6 mai 2002**

**Décision n° B-2002-0548**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Revente, à l'Opac du Rhône, d'un immeuble situé 13, rue Imbert Colomès**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de l'Opac du Rhône et en vue de réaliser une opération de logement social, financée en totalité ou en majorité au moyen d'un prêt PLS (prêts locatifs sociaux) et dans le deuxième cas à l'aide d'un PLUS (prêts locatifs à usage social), la Communauté urbaine a préempté au prix de 381 122,54 € l'immeuble situé 13, rue Imbert Colomès à Lyon 1er et cadastré sous le numéro 21 de la section AO.

Il s'agit d'un immeuble bâti sur son terrain, de six niveaux, d'une superficie utile de 630 mètres carrés, constitué de dix logements occupés et de deux commerces vacants.

Aux termes de la promesse d'achat qui est soumise au Bureau, l'Opac du Rhône, qui a déjà préfinancé l'acquisition, s'est engagé à rembourser à la Communauté urbaine tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la promesse d'achat qui lui est soumise.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de la cession, d'un montant de 381 122,54 €, ainsi que les frais d'actes notariés feront l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,